

10<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

10<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 4 fr. 25	6 mois 8 fr.	1 an 15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34  
COMPTÉ POSTAL: 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. OGUESLANT, Directeur  
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	1 fr. 25
2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les experts américains donnent raison à M. Poincaré. — Avant les élections allemandes: les dirigeants du Reich veulent les faire contre la France. — Mais la menace vise également tous les voisins de l'Allemagne. — Le premier budget travailliste: le retour au libre échange.**

Les experts américains, qui avaient quitté l'Europe dès l'achèvement des travaux des Comités d'enquête, viennent d'arriver à New-York.

A peine débarqués, ils ont tenu à préciser leur pensée, pour mettre fin à certaines interprétations, fausses ou tendancieuses, qui furent données en divers pays à leurs rapports.

Leurs déclarations portent sur trois points essentiels :

1<sup>o</sup> La mise en pratique de leur plan dépend, d'abord, ont-ils affirmé avec force, du vote par le Reichstag des lois nécessaires.

C'est là un démenti catégorique aux allégations répétées du chancelier Marx et aux assertions du ministre Stresemann: l'un et l'autre soutenaient, malgré le texte formel du rapport, que le rétablissement de l'unité économique et financière du Reich devait précéder et non suivre la mise en exécution des suggestions des experts.

Bref, la précision des experts confirme le point de vue français sans ambiguïté.

2<sup>o</sup> L'occupation de la Ruhr est-elle inévitable avec la reprise de l'activité économique du Reich ?

Le rapport ne soulève pas explicitement cette question.

Mais l'expert Young, reconnaît que le maintien de soldats français dans la Ruhr ne saurait être « nuisible ».

Il ajoute même que leur présence ne pourrait avoir « un effet défavorable sur les ouvriers allemands ».

Enfin, M. Young estime que, pour assurer leur sécurité, pour garder « les mains sur les manettes », la France et la Belgique doivent maintenir des garnisons dans les centres et dans les nœuds importants de la Ruhr.

3<sup>o</sup> Les experts firent, enfin, une allusion discrète au rendement de la Ruhr.

Une partie de l'opinion britannique est favorable à une modification de l'état de paiement de 1921, c'est-à-dire à une réduction de la créance française.

Cette question, répondent les experts, n'a pas l'importance qu'on prétend.

Autrement dit, le montant total des réparations n'a rien à voir avec la mise en œuvre du plan des experts.

Au total, les déclarations des experts américains établissent, une fois de plus que l'interprétation française est conforme au texte des traités, à l'esprit du rapport Dawes, au sentiment de la stricte équité.

La mise au point autorisée, que nous venons de rapporter, arrive à son heure.

C'est, en effet, autour du projet des experts que le gouvernement allemand a « engagé » les élections de ce dimanche 4 mai.

Le cabinet Marx-Stresemann avait le choix entre trois attitudes :

1<sup>o</sup> Combattre le rapport des experts, d'accord avec les partis de droite, et prêcher avec eux une politique de revanche.

2<sup>o</sup> Approuver le rapport sans réserve, d'accord avec les partis de gauche, et prêcher une politique de réconciliation.

3<sup>o</sup> Ou encore combiner les deux systèmes: c'est-à-dire accepter le rapport en principe, ce qui donne un commencement de satisfaction à la gauche, mais invoquer pour cela les sentiments mêmes auxquels les partis de droite font appel.

La première de ces tactiques était impossible, vu l'état financier de l'Allemagne et la présence des troupes franco-belges dans la Ruhr.

La seconde était désirable, dans l'intérêt de la paix européenne.

C'est la troisième qu'a choisie le gouvernement du Reich.

En d'autres termes, la conduite du cabinet de Berlin, telle qu'elle ressort des discours de ses ministres, repose

sur cette directive: accepter en principe le rapport des experts, sous réserve de négocier ensuite sur son application et d'obtenir le plus possible d'allègements.

Bref, tout en se prononçant pour les experts, le Reich entend se servir de leurs conclusions contre la France, avec la double préoccupation de nous éloigner de la Ruhr et de supprimer tout contrôle étranger.

Telle est la position électorale du gouvernement allemand.

On ne saurait prétendre qu'elle soit vraiment favorable à un règlement de la situation.

Le chancelier Marx s'était donné l'air de combattre les ultranationalistes.

Mais à tout bien considérer, ses préoccupations ne sont guère plus rassurantes que celles des pangermanistes.

Heureusement pour nous et pour la paix, nous sommes sur nos gardes et nous ne nous laisserons pas faire.

Un fait n'en subsiste pas moins les élections allemandes se font contre la France.

Peut-on supposer que notre pays seul est visé et que l'Europe ne subira pas, plus ou moins, le contre-coup de cette offensive ?

Si les élections allemandes donnent des résultats contre la France, ces mêmes résultats seront également contre le traité de Versailles.

Aujourd'hui le cabinet de Berlin excite les Allemands contre la présence des Franco-Belges dans la Ruhr et la Rhénanie.

Mais on ne fait pas sa part à la prédication nationaliste.

Quant on parle au peuple allemand de soulèvement national, comme le prince Max de Bade l'a fait trois fois dans son discours du 16 avril dernier, croit-on qu'on arrêtera ensuite, avec d'autres paroles, l'avalanche qu'un simple éclat de voix peut suffire à ébranler ?

Evidemment non !

Et demain, l'excitation s'amplifiant d'elle-même, on verra surgir à nouveau la menace contre le Slesvig danois, contre la Pologne, contre la Bohême.

Dès lors, ce n'est plus la France seule qui sera visée, mais tous les voisins du Reich vivront sous la menace germanique.

Et ainsi, au lieu de collaborer à l'œuvre de la pacification européenne, les dirigeants allemands auront semé des ferments de haine et de nouvelles guerres.

Le premier budget travailliste de la Grande-Bretagne a été déposé cette semaine au Parlement par M. Phillip Snowden, chancelier de l'Échiquier.

Il diffère du budget précédent, moins par son équilibre général que par ses tendances: en abolissant les droits d'entrée sur divers articles industriels et produits alimentaires, le cabinet Macdonald renonce au protectionnisme.

L'Angleterre était revenue, depuis 1906, au libre-échange.

Pendant la guerre, pour restreindre les importations de luxe, M. Max Kenna frappa de droits d'entrée certains objets manufacturés.

Depuis la guerre, toutes les nations ont développé les tarifs protectionnistes.

L'Angleterre, demeurée la seule grande nation libre-échangiste, était amenée à se demander si elle ne devait pas protéger par des droits d'entrée certaines de ses industries, et diminuer ainsi le nombre de ses chômeurs.

Une raison plus grave poussait l'Angleterre dans cette voie: à mesure que les liens politiques avec ses colonies se relâchaient, elle devait chercher à maintenir la cohésion de son Empire par le resserrement des liens économiques.

La dernière Conférence impériale travailla à l'institution d'un tarif préférentiel.

Mais l'économie anglaise a toujours été fœnicieusement hostile au protectionnisme.

D'une part la richesse de la Grande-Bretagne provient de son rôle de courtier; et d'autre part, pays industriel, elle doit acheter au dehors une bonne partie de sa nourriture.

Le protectionnisme apparaît donc contraire aux intérêts, aux traditions, au tempérament de l'Angleterre.

On comprend dès lors la gravité du débat qui s'est engagé aux Communes.

Travailleurs, libéraux sont naturellement les adversaires du protectionnisme.

Les conservateurs y sont favorables; et une fraction des députés ouvriers semble devoir se rallier à eux, car la suppression des tarifs peut entraîner la disparition de certaines industries et par là même provoquer de nouveaux chômages.

De toutes façons, le débat engagé importe au plus haut point les nations européennes, spécialement la France.

M. D.

## INFORMATIONS

### Un nouveau crime des Soviets

On mande de Pékin au *Daily Mail*:

Le gouverneur de la province de Holung-Kiang (Mandchourie) a envoyé aux Soviets une protestation véhémentement contre les traitements que les communistes ont fait subir à 300 émigrés russes qui s'étaient hasardés à quitter la Mandchourie et à rentrer dans leur patrie. Ces 300 malheureux arrêtés à la frontière ont été soumis à un interrogatoire concernant leurs croyances religieuses. Ceux qui ne voulaient pas nier l'existence de Dieu ont été enterrés vivants.

### Le procès des intellectuels russes

On mande de Moscou, à la date du 30 avril: Le procureur de la cour suprême de l'Ukraine à Kharkoff annonce que celle-ci a examiné le dossier relatif au récent procès des intellectuels à Kiev; qu'elle a trouvé ce dossier en ordre. Toutefois, le comité exécutif central de l'Ukraine examinera la pétition lancée en faveur des condamnés.

### La Yougo-Slavie reconnaît la République hellénique

Le gouvernement de Belgrade, s'inspirant du désir de voir la situation intérieure de la Grèce se consolider rapidement, a invité M. Markovitch, ministre de Yougo-Slavie à Athènes, à annoncer au gouvernement grec la reconnaissance officielle de la République hellénique.

### Un pacte franco-japonais

Commentant la prochaine visite au Japon du gouverneur de l'Indo-Chine, le *Daily Telegraph* écrit que, comme cette visite doit avoir lieu au moment d'une tension des relations entre le Japon et les Etats-Unis, l'enthousiasme qu'elle soulève au Japon est naturel.

D'autres questions ont, d'ailleurs, été discutées dernièrement entre Paris et Tokio et il y a peu de doutes que la France a recherché une assurance contre la possibilité future d'une alliance germano-russe dans un pacte de défense franco-japonais.

### Pour la paix

Le programme naval du gouvernement australien prévoit, pour les neuf prochaines années, la construction de 4 croiseurs légers et de plusieurs sous-marins pouvant exécuter des croisières en haute mer. Chacun de ces sous-marins coûtera environ 250.000 livres sterling.

### Violente tornade aux Etats-Unis

La tornade qui s'est produite aux Etats-Unis et dont nous avons parlé dans notre service des dépêches, jeudi soir, a été plus violente qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Elle s'est abattue sur un certain nombre de districts de la Géorgie, de l'Alabama, de la Louisiane, de l'Arkansas et a couvert une distance totale de près de 1.600 kilomètres. Dans la Caroline du Sud, on compte 50 morts, dont 16 à Moril-Hill, où quatre enfants ont été ensevelis sous les débris d'une école; dans l'Alabama, il y a 19 morts; dans la Géorgie, 20 morts, dont 7 à Smithville, où un petit enfant a été emporté par le vent. Il y a de nombreux blessés et des disparus; les dégâts matériels sont évalués à plus de 10 millions de dollars. Une pluie torrentielle a suivi la tor-

nade et a provoqué la crue de plusieurs rivières. De nombreux ponts ont été emportés.

### Le milliard d'économies

Le conseil des ministres a arrêté toutes les mesures de détail comportant la mise en œuvre des économies à réaliser par compression budgétaire.

### 11 mai: Fête nationale de Jeanne d'Arc

Au cours du conseil des ministres de jeudi matin à l'Élysée, le conseil a décidé que la fête nationale de Jeanne d'Arc serait célébrée, le 11 mai, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

### Un hôtelier qui « expulse » ses locataires est condamné à un mois de prison

Les époux Couret, qui occupent une chambre dans l'hôtel meublé, 256, rue de Flandre, tenu par M. Gamel, avaient refusé de subir une augmentation de prix et l'hôtelier trouva, pour les forcer à s'en aller, un moyen bien simple: le 7 février dernier, ses locataires étant absents, il fit enfoncer la porte de leur chambre, démonta la fenêtre et enleva le lit.

Le parquet le poursuit sous l'inculpation de violation de domicile, et, le 1<sup>er</sup> mai, la 10<sup>e</sup> chambre a condamné l'hôtelier à un mois de prison sans sursis et 1.000 francs de dommages-intérêts envers les époux Couret.

### Un attentat anarchiste au « Fascio » de Paris

Rue Fortuny, 42, où se trouve le siège du « fascio » de Paris, un attentat anarchiste a été commis mercredi soir: trois individus encore inconnus se sont introduits au premier étage, où devait quelques instants plus tard se tenir une réunion et ont déposé un engin, qui a éclaté, faisant voler en éclats les cloisons et les glaces. Une femme, Mme Adda Rodolosi fut projetée sur le plancher et légèrement blessée à la jambe.

Tandis que des fascistes présents lui prodiguaient des soins, d'autres, armés de revolvers, se lançaient à la poursuite des agresseurs. Trois agents prirent part à la poursuite. Des coups de revolvers furent tirés.

La victime de l'attentat n'est pas dans un état grave.

Les dégâts matériels causés par l'engin sont importants.

### L'apologie du meurtre

La 11<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel a condamné Charles Chauvin, gérant du *Libertaire*, à quatre mois de prison et 500 francs d'amende à l'occasion d'un article faisant l'apologie du meurtre.

### 10.000 francs pour un mariage rompu

Pour avoir rompu une promesse de mariage, un représentant de commerce, M. Alcide Ponnet, a été condamné, par la 1<sup>re</sup> chambre du tribunal de la Seine à 10.000 francs de dommages-intérêts envers une jeune fille, employée de commerce calaisienne.

### Tirages financiers

du 1<sup>er</sup> mai 1924

Credit National 5 0/0 1920

Le numéro 4.075.150 est remboursable par 1.000.000

Le numéro 6.656.342 est remboursable par 500.000 fr.

Le numéro 1.851.983 est remboursable par 200.000 fr.

Le numéro 7.095.967 est remboursable par 200.000 fr.

Le numéro 2.518.290 est remboursable par 100.000 fr.

Le numéro 3.346.485 est remboursable par 100.000 fr.

Les 6 numéros suivants sont remboursables chacun par 50.000 fr.:

1.035.514; 3.131.093; 5.038.416; 6.694.732; 7.742.856; 7.751.175.

Credit National 6 0/0 1923

Les 6 numéros suivants sont remboursables chacun par 50.000 fr.:

443.058 1.443.058 2.443.058 3.443.058 4.043.058 5.043.058

12 numéros sont remboursables chacun par 10.000 francs.

## CHRONIQUE LOCALE

### LE SCRUTIN DU 11 MAI 1924

Nous voici à une semaine des élections législatives.

Les candidats ont définitivement adopté leurs positions respectives.

Aux électeurs, maintenant, de se placer en face des réalités et de se demander en conscience: *Pour qui dois-je voter?*

Convenons que le scrutin du 11 mai se présente dans des conditions rien moins que claires.

Trois listes sollicitent les suffrages des électeurs:

- 1<sup>o</sup> La liste Communiste.
- 2<sup>o</sup> La liste du Bloc des Gauches.
- 3<sup>o</sup> La liste des Députés sortants.

De la première, nous ne parlerons pas.

M. Herriot, lui-même, dans un accès de franchise avouait l'autre jour dans l'*Œuvre* l'indignation que lui causent les excès auxquels se livrent les communistes. Ce qu'ils veulent, déclare M. Herriot, c'est instaurer « la Dictature de la G... », et cela pour réaliser une « œuvre aussi mortelle que celle accomplie par le communisme russe ».

Mais n'insistons pas: dans le Lot, le communisme n'a que peu d'adeptes.

Par suite, la situation se présente telle que nous la définissons voici trois semaines: la lutte est circonscrite entre la liste des Députés sortants et celle du Bloc des Gauches.

Or, nous l'avons dit, mais il sied de le répéter: *ni l'une, ni l'autre de ces deux listes, prise intégralement, ne peut donner satisfaction à la majorité des électeurs républicains.*

La faute en est au scrutin expéiste, incohérent, qui impose, pour la constitution des listes, des alliances immorales qui déconcertent l'électeur.

En de récentes études, analysant la situation électorale générale du pays, nous avons montré quel était le devoir des électeurs républicains et patriotes.

On ne peut, d'une part, voter pour les adversaires du régime républicain.

On ne peut, d'autre part, accorder leurs suffrages aux internationalistes, non plus qu'à ceux qui acceptent leurs directives.

C'est, en s'inspirant de cette double préoccupation que les électeurs républicains doivent fixer leur choix.

Des trois députés sortants, deux ont constamment soutenu la politique de M. Poincaré; ils se sont associés sans réserve à sa politique de salut national à laquelle nous devons: la sécurité sur le Rhin, la perspective de réparations prochaines, le redressement vertigineux du franc, la paix sociale.

Tous les deux affirment leur intention de persévérer dans leur attitude.

Par ailleurs, nous ne saignons pas que, du point de vue de la défense des intérêts du département, ces deux candidats aient mérité. Tout au contraire, ils n'ont cessé de faire preuve du plus complet dévouement.

Dans ces conditions, les républicains doivent leur renouveler leur confiance et leur permettre ainsi de poursuivre l'œuvre efficace qu'ils ont déjà réalisée.

Quant au 3<sup>e</sup> candidat, où le prendre ?

Nous ne songeons nullement à dissimuler la difficulté de la réponse.

Nous pensons, néanmoins, que les électeurs pourront sans doute le trouver dans la liste du Bloc des Gauches.

Nous n'ignorons pas que celle-ci soit dangereuse, en raison de son programme nettement extrémiste.

Son chef n'a-t-il pas déclaré qu'il ne « connaissait pas d'ennemis à gauche » — y compris ceux que M. Herriot dénonce comme aspirant à réaliser en France « l'œuvre mortelle accomplie par le communisme russe » ?

Pourtant, la liste du Bloc des Gauches comporte, nous semble-t-il, un candidat moins compromis que les autres avec les partis révolutionnaires.

Ce candidat ne s'est-il pas prononcé au Congrès du 2 mars: 1<sup>o</sup> pour le respect de la propriété individuelle; — 2<sup>o</sup> contre la lutte de classe ?

Les hasards — et les subtilités — d'un Congrès extravagant ont pu le contraindre à marcher avec les extrémistes de gauche.

Mais, de par son passé et ses idées, ce candidat semble se ranger plutôt parmi les partisans de l'ordre que parmi les adeptes de la révolution.

C'est pourquoi, nous pensons que les électeurs républicains et patriotes peuvent retenir son nom.

Telles sont nos préférences, abstraction faite de toute considération de personnes et de coteries.

Notre choix, seule la considération des intérêts, de la France, de la République et du Lot, le guide.

Et maintenant au peuple souverain de se prononcer en toute indépendance.

M. DAROLLE.

## UN DOCUMENT

### L'OR ALLEMAND CONTRE LA FRANCE

Le « *Vorwaerts* » Journal Socialiste Allemand a publié, le 11 novembre 1923, l'appel suivant aux partis ouvriers de tous les pays, reproduit par le *Populaire* (Journal Socialiste Français) du 13 décembre 1923 :

La victoire de Poincaré ne détruit pas seulement les perspectives économiques et politiques de l'Allemagne; elle ruine aussi les fondements économiques des organisations de la classe ouvrière allemande...

Il est nécessaire de trouver les moyens pour mener la lutte qui s'impose, contre la continuation de la politique de Poincaré...

C'est en France qu'est la clef de la décision politique...

Nous vous invitons donc à prélever des fonds sur la caisse des partis, à organiser des collectes générales et à consacrer toutes ces ressources à la cause du socialisme en Allemagne et en France!

Nous prions d'adresser directement les souscriptions, à Otto Weis, à Berlin, S. W. 68, Lindenstrasse, 3.

Pour le secrétariat de l'Internationale ouvrière socialiste: Friedrich Adler (autrichien), Tom Shaw (anglais).

Ainsi, aucun doute n'est permis. Les Allemands ne se bornent pas à faire des vœux pour que triomphe, en France, le 11 mai, une majorité germanophile.

Ils se sont cotisés pour alimenter la caisse électorale des internationalistes français.

Qui pourra prétendre qu'une telle « générosité » ne tirera pas à conséquence ?

Le prix de cette « générosité », nous le connaissons.

Ce serait: la destruction du traité de Versailles;

l'annulation de toutes nos créances de réparations;

la suppression de toutes nos garanties de sécurité à l'égard d'une Allemagne plus belliqueuse que jamais.

Les républicains patriotes ne permettront pas la réalisation d'un tel projet.

M. D.

### Médailles Militaires Posthumes

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre et des pensions, la médaille militaire a été conférée à titre posthume aux militaires du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie dont les noms suivent :

Bru (Adolphe-Gaston), mle 4248, soldat; brave soldat. Mort pour la France, le 28 août 1914, à Angécourt, en accomplissant son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

### Chambre de Commerce

#### AVIS

Messieurs les négociants et industriels de la région qui s'intéressent au commerce franco-marocain, sont informés que Monsieur le Directeur de l'Office du Maroc de Bordeaux, arrivera à Cahors, le dimanche 4 mai, dans la soirée.

Il se tiendra à leur disposition à la Chambre de Commerce, quai Caivagnac, toute la journée du lundi 5 mai, pour tous renseignements qu'il leur serait agréable de demander.

La Chambre de Commerce.

### TRISTE CADEAU !

Le fameux système électoral de la Représentation Proportionnelle permet toutes sortes de combinaisons de tractations, d'interprétations. Les combinaisons, les tractations sont déplorables, malpropres. C'est ainsi qu'on entend des conversations comme celle-ci : « Pour qui votes tu ? »

— « Pour la liste A., entière. » —  
« Ah ! non : ne fais pas cela : il faut que le candidat Y... arrive avec le plus grand nombre de voix, de façon que si la liste a le quotient, il soit élu. »

— « Ah ! mais... » — Eh ! oui, cher ami, car le co-lister X... a des chances d'avoir plus de voix qu'Y... Il faut donc rayer X... »

— « Heu ! ce n'est pas propre cela ! » — « Bah ! T'en fais pas : c'est de la bonne politique ! »

Et c'est la R. P. qui permet de faire de pareilles combinaisons ! De plus, le système erpéiste est si stupide que l'on entend des maires déclarer : « Nous annulerons tout bulletin qui ne portera pas trois noms de candidats. »

Ces maires agissent, de bonne foi, parce que la loi électorale n'admet pas de listes incomplètes.

Le système électoral actuel exige que, dans le Lot, où il y a 3 sièges de députés à pourvoir, chaque liste de candidats soient composées de 3 noms.

Mais, la loi aussi stupide soit-elle, n'exige pas que les électeurs votent pour 3 candidats.

Il faut bien que l'on sache, et les maires, les présidents de scrutin devraient le savoir, que les électeurs sont libres de ne voter que pour 1 ou 2 candidats.

Donc, le bulletin qui ne porte qu'un ou deux candidats ne doit pas être annulé.

Annuler ce bulletin est contraire à tout bon sens ! Hélas ! la R. P. est un mode électoral tellement absurde, qu'il nous faut besoin de l'aggraver par des interprétations encore plus absurdes.

Les électeurs feront bien de surveiller les urnes, et le dépouillement des bulletins, de façon à empêcher les maires, les présidents du scrutin, de ne pas commettre d'aussi grosses erreurs, qui sont dues, après tout, au système erpéiste.

Mais ne reviendra-t-on pas au scrutin d'arrondissement ? Il semble que non : au cours de la campagne électorale, dans les professions de foi des candidats, on ne trouve rien, ni poui ni contre la R. P., parce que tous comptent que le quotient leur sera favorable.

Et dire que c'est la Chambre élue en 1914 qui nous a dotés de ce beau système électoral ! Triste cadeau !

LOUIS BONNET.

### UN MILLIARD D'ÉCONOMIES

Le Conseil des ministres s'est occupé du projet tendant à la réalisation d'économies par décrets dans les services publics. Il s'agit de supprimer un milliard dans les dépenses des diverses administrations.

Le travail se confond donc avec la préparation du budget de 1925. Les principales directions dans chaque ministère ont été invitées à formuler au plus tôt des propositions concrètes touchant les suppressions de services et d'emplois. Ces propositions sont ensuite étudiées par les représentants du ministère intéressé et de l'administration des finances où la direction du budget aura donc un rôle de premier plan. C'est elle, en effet, qui reçoit toutes les propositions budgétaires, et qui sert en quelque sorte d'intermédiaire entre le Parlement et l'administration des finances. Elle est donc qualifiée pour suivre et réaliser les économies éventuelles dans la forme prévue par la loi du 22 mars 1924. Lorsque les propositions des divers ministères auront été définitivement arrêtées, elles seront adressées au Conseil d'Etat qui, aux termes de la loi du mois de mars dernier, doit obligatoirement en être saisi.

Un certain nombre de ministères ont déjà mis au point tout un programme de réductions budgétaires.

Au ministère des finances même, la suppression des « receveurs des finances » nommés à raison d'un par arrondissement sera proposée. Cette réforme, de peu d'importance en somme, représentera néanmoins une économie de quelques millions. La fermeture de certains bureaux d'enregistrement, la régionalisation des inspections de régie pourront être obtenues.

Au ministère des régions libérées, dont les services ont un caractère essentiellement temporaire, de très importantes réformes sont prévues.

Voici un exemple de dépenses inutiles : dans un article très documenté, paru dans *Le Rappel*, M. Josot, sénateur de la Côte-d'Or, démontre encore une fois le gaspillage. Il s'agit d'une poudrerie qui, pendant la guerre, avait subi des agrandissements considérables.

Toutes ces constructions coûteuses ont été rasées, après quoi, on s'est mis à construire un immense bâtiment de 300.000 francs, puis trois immeubles, dont le coût total est de 140.000 francs, et qu'on loue 2.016 francs à trois agents de la poudrerie. L'Etat est bon propriétaire !

Passons à la fabrication. Le personnel a triplé, alors que le rendement n'a fait que doubler. Le nombre des surveillants est passé de 9 à 16 ; celui des comptables, de 10 à 28 ; des organismes nouveaux inuti-

les ont immobilisé une quinzaine de personnes.

Sur les 377 ouvriers de l'établissement, surveillés par 34 agents, 150 sont en surnombre. Et, pour ne pas les licencier, on les utilise à des travaux de construction, de démolition, puis de reconstruction, de jardinage, etc.. Au cours actuel des choses, ce gaspillage coûte à l'Etat 600.000 fr. au minimum, dépensés improductivement !

Il est temps qu'on s'occupe de réaliser les économies ; il y a assez de dépenses inutiles pour qu'elles soient réduites, de façon à soulager les contribuables qui plient sous le fardeau des impôts.

L. B.

### UN DÉSABUSÉ

Sous ce titre, on lit l'entrefilet suivant, dans la *Presse Associée* :

« Vous me demandez, a déclaré M. Hubert Bourgin, agrégé à l'Université, à un rédacteur de la *Presse Associée*, comment il se fait que moi, républicain d'avant-garde, ancien membre du cabinet Albert Thomas, fondateur du Parti socialiste français : « La France Libre », je sois sorti des éléments politiques d'extrême-gauche. »

« Ma réponse sera aussi simple que franche. « Je suis sorti des groupements d'extrême-gauche, parce qu'ils ont trahi la France et ses intérêts. »

« Les fautes personnelles et collectives des hommes d'extrême-gauche tiennent à ce que, en raison même de leurs conceptions politiques, ils ont identifié l'intérêt public avec leur intérêt. »

« Ils ne se sont pas considérés comme les serviteurs désintéressés de la communauté nationale : ils ont considéré la communauté nationale comme le domaine d'exploitation de leur activité politique. »

« Les uns et les autres ont cyniquement utilisé et abusé du pouvoir chaque fois qu'ils ont pu mettre la main dessus, à leur profit et à celui de leurs créatures. »

« Eh bien, mon ami, c'est la tyrannie, qu'elle quelle soit et d'où qu'elle vienne, qui nous fait horreur, et dont nous ne voulons plus à aucun prix. »

« Nous ne l'avons pas, par les pires sacrifices écartés de nos frontières, sous la forme du kaiserisme pour la retrouver sous la forme du soviétisme et du sectarisme, à tous les carrefours de nos cités. »

« De droite ou de gauche, nous n'admettons les partis que comme les serviteurs zélés de l'intérêt national. »

M. Bourgin était bien placé pour apprécier la situation et les éléments d'avant-garde. Peut-être a-t-il été l'objet d'excommunication et de méfiance de la part des purs !

Ceux-ci, nouveaux venus dans les partis de gauche, imposent leurs volontés. Ils trouvent que les anciens sont roccos et ne sont plus dans le mouvement. D'où des exclusions incompressibles et grotesques.

Combien de désabusés on rencontre actuellement, qui, tous n'ont que le tort d'avoir conservé, défendu les mêmes conceptions politiques mais de refuser de servir de tremplin à quelques ambitieux dont les convictions républicaines sont récentes !

L. B.

### CRÉDULITÉ !

La crédulité humaine existe et existera longtemps ! Les « poires » sont légion. Le coup du trésor espagnol est classique, et il réussit toujours.

Mais les escrocs ont d'autres trucs, très simples, cependant, pour extorquer l'argent de braves personnes qui ont confiance et qui ne voyant de malice nulle part, se laissent rouler, voler, piller.

Le fait suivant mérite d'être connu. Les époux Paul Benoît, cultivateurs à Foncine-le-Haut (Jura), viennent d'être victimes d'une curieuse escroquerie. Ces jours-ci, une bohémienne âgée d'une cinquantaine d'années, de forte corpulence et vendant des savonnettes, se présentait chez eux.

Ayant appris que le mari était malade, elle annonça à la famille qu'un grand malheur la menaçait et elle offrit, pour faire recouvrer la santé à M. Benoît, de faire dire quarante et une messes à Lourdes à 4 francs l'une. Les naïfs époux acceptèrent.

Tout en faisant ces offres, l'étrangère exécuta quelques tours de passe-passe et promit au crédule cultivateur la guérison complète contre le dépôt d'une somme de 5.000 francs qui fut placée dans un mouchoir, sur lequel les époux firent le signe de la croix. La bohémienne, en échange du mouchoir, remit à M. Benoît un chapelet et un scapulaire.

Deux jours après, la pseudo-sombambule revenait et trouvait Mme Benoît seule. Elle lui demanda un nouveau versement de 5.000 francs, qui fut placé dans le même mouchoir. Mais cette fois elle partit sans même laisser de chapelet.

Depuis, elle n'a point reparu et il n'est resté aux époux Benoît que la ressource de porter plainte pour l'escroquerie de 10.000 francs dont ils avaient été victimes.

Tout ce qu'ils savent de la gitane, c'est qu'elle s'est enfuie avec sa roulotte, son mari, ses enfants... vers d'autres cieux.

Eh ! oui, ce fait mérite d'être signalé, il devrait être connu dans toutes les campagnes, qui sont visitées

par des bandes de nomades dont la principale industrie est de « tirer les cartes », d'exploiter la crédulité des populations.

Dans notre région, nombreuses sont les victimes de ces gitanes, de ces nomades qui pénètrent dans les maisons et soit par persuasion, soit par menaces, obligent les propriétaires à leur verser une forte somme.

Mais, aussi, combien naïves sont les personnes qui se laissent prendre aux boniments des charlatans, et des gitanes !

Dans le Lot, des faits identiques à celui que nous rapportons ci-dessus, se sont très souvent produits : ils n'ont pas tous été dénoncés par les victimes, parce que celles-ci n'ont pas voulu paraître ridicules !

La crédulité humaine existe et existera longtemps !

LOUIS BONNET.

### Gendarmerie

Nos compatriotes Bouscaré Emile, Valette, Germain, sont nommés gendarmes à Toul.

### P. O.

M. Martronchard, de Cambes, chef mécanicien à Capdenac est nommé à Vierzon.

M. Laborie, du Pournel, est nommé facteur à la gare d'Assier.

### Bourses

Notre compatriote Georges Laumont, de Glanes, vient de subir avec succès les examens des Bourses des lycées.

### Notes d'art

Au Salon des Artistes Français (section d'architecture, Mlle Alice Millochau a exposé un ensemble de trois aquarelles sur l'Église de Nantua (Ain) et à l'Exposition de la Société des Amis des Arts de Nîmes quatre aquarelles : le château de Najac, le château de Foix, un des châteaux de Lastours et une vue des Lices basses dans la cité de Carcassonne.

Nos félicitations à la distinguée et sympathique artiste Mlle Alice Millochau.

### Monument Bourseul

Au sujet de l'article que nous avons publié dans un précédent numéro, relatif au monument élevé à St-Céré, à la mémoire de Bourseul, inventeur du téléphone, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'apprends par votre estimable Journal du 25 avril dernier, que le bureau du Comité Bourseul s'est réuni et qu'après avoir examiné plusieurs projets de monuments, son choix s'est porté sur celui de M. G.-P. Cipriani. Je ne puis que féliciter mon confrère de ce choix, mais je me vois obligé de protester contre une assertion trop contraire à la vérité.

J'ignore combien de projets ont été examinés, mais les relations amicales que j'ai toujours entretenues avec la famille Bourseul aussi bien que l'accueil que m'avaient toujours réservé plusieurs membres du Comité, m'autoriseraient à croire que je pouvais être considéré comme concurrent. Or bien que la souscription ait été Nationale, non seulement une date limite n'a jamais été fixée pour le dépôt des projets, mais je suis sûr, qu'aucun membre n'a pu présenter au Comité, aucun projet, soit dessiné ou autre signe de moi.

Je m'incline donc, comme tout le monde devant le choix du Comité, mais je tenais, étant donné l'importance artistique de cette affaire, à mettre les choses au point.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. ROUGE,

Sculpteur-Statuaire à Cahors.

### Études régionales

#### Jean Cavaignac

La famille Cavaignac, d'origine quercynoise, alla dans le Rouergue à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Son chef, Bertrand de Cavaignac, qui servait avec distinction sous Henri de Navarre (Henri IV), reçut de ce prince, le 8 juin 1580, pour sa belle conduite au siège de Cahors, les revenus des trois paroisses Rouergates de Galgan, Naussac et Foissac. Bertrand de Cavaignac s'y fixa et fit souche à Montbazens. Ce n'est qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'un de ses descendants, Jean Cavaignac, revint en Quercy, comme juge à Gourdon et se maria avec Mlle de Goudin de Payrac. Il en eut 16 enfants. Beau-coup moururent en bas âge. Les survivants, par l'élevation de leur esprit, la dignité de leur vie, la droiture invariable de leurs sentiments et de leurs convictions, leur absolu désintéressement et, par-dessus tout, leur amour de la patrie, arrivèrent à de hautes situations, et ont définitivement classé cette famille parmi les plus belles dont s'enorgueillit la France.

Jean Cavaignac, pénétré des doctrines de J.-J. Rousseau, embrassa avec enthousiasme, en 1789, les principes de la Révolution. Bien que très sollicité, par modestie, il évita d'intervenir dans les affaires publiques. Mais en 1793 le décret de la Convention poursuivant la levée de 300.000 hommes recontraant de vives résistances, Cavaignac fut choisi pour en surveiller l'application dans l'arrondissement de Gourdon. Il remplit cette mission avec le sentiment du devoir. Son tact, sa fermeté réussirent à assurer sans violences l'exécution

du décret. Aussi fut-il nommé de suite maire de Gourdon et, dans ces fonctions, il assura le ravitaillement de la petite ville, administra Gourdon avec une douce fermeté, et grâce à lui, les excès du régime terroriste y furent inconnus. Cependant il ne put désarmer toutes les animosités personnelles et, au 9 thermidor, il fut obligé de partir la nuit chez son genre, le docteur Vernet, médecin à Payrac, poursuivi de la lie de Gourdon chantant :

« Roubespierre es guillottina  
Otal foren des Cobonia ».

De Payrac, il partit pour Brive, cité hospitalière. Il y acheta l'immeuble où se trouve aujourd'hui l'admirable musée de la ville, et exerça jusqu'à sa mort sa profession d'avocat. — A. R. (*Courrier du Centre*).

### Syndicat d'initiative

Une réunion des membres du Syndicat d'initiative de Cahors aura lieu demain, dimanche, à 16 heures, à la Mairie de Cahors.

### TAXE DU PAIN

Le maire de la ville de Cahors,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — A dater du 5 mai 1924 le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à 1 fr. 10 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos, ronds, et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers doivent, sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

Art. 2. — Les pains de deux kilos, longs, seront payés à raison de un fr. 125 le kilo et devront peser exactement le poids.

Si des pains ronds sont demandés, le boulanger à défaut de ces pains devra donner des pains longs au prix de 1 fr. 10 le kilo.

### Conseils Municipaux

La deuxième session ordinaire des Conseils Municipaux pour l'année 1924, s'ouvrira dans toutes les communes du département le 18 mai prochain. Elle aura une durée maxima de six semaines.

Pendant la durée de cette session, les Conseils Municipaux pourront, en dehors des questions budgétaires, s'occuper de toutes les affaires qui rentrent dans les attributions municipales.

### Le 1<sup>er</sup> Mai

Aucun incident sérieux n'a caractérisé la journée du 1<sup>er</sup> mai. Il est vrai qu'il y a plusieurs années que ce jour-là n'a pas été marqué par des violences.

Toutefois, il y a eu de nombreux chômeurs : les journaux régionaux n'ont pas paru vendredi.

A Cahors, aucun mouvement n'a eu lieu : le 1<sup>er</sup> mai coïncidant avec la foire, les magasins, les ateliers sont restés ouverts comme d'habitude.

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper Mme et M. Varennes, contre-maître adjoint au Dépôt du P. O. à Cahors, en la personne de leur mère et belle-mère, décédée à l'âge de 63 ans.

Nous adressons à Mme et M. Varennes et à la famille nos sincères condoléances.

### Vol

Les filous qui « travaillent » les jours de foire à Cahors ont de nouveau fait parler d'eux.

Dans la journée du 1<sup>er</sup> mai, trois portefeuilles ont disparu :

L'un, appartenant à M. Palame pharmacien à Cahors, contenait 420 francs et divers papiers.

L'autre a été dérobé dans la poche de M. Lucien Delfour. Il renfermait une somme de 60 francs et quelques papiers.

Le troisième portefeuille volé à Mme Mauriol, demeurant à Camy, près Luezeh, contenait 140 francs.

Il est à souhaiter que ces habiles pick-pockets soient découverts et coffrés avant longtemps.

### Arrestation

Urbano Da Silva, 21 ans, sujet portugais, sans domicile fixe, a été arrêté à Castelnau pour vagabondage et défaut de carnet d'identité.

Urbano venait de Reims et se rendait à Castelsarrazin.

### Foire du 1<sup>er</sup> mai

La foire du 1<sup>er</sup> mai a été peu importante : voici les cours pratiqués :

Beufs gras, de 180 à 200 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 160 à 190 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 3.200 à 4.800 francs la paire ; vaches de travail, de 2.300 à 3.200 francs la paire ; bouvillons, néant ; porcelets, de 150 à 280 fr. pièce, suivant grosseur.

Marché. — Poules grasses, 3 fr. ; poulets, 3,15 ; lapins domestiques, 1,40, le tout le demi-kilo ; œufs, 4 francs la douzaine ; canards et dindes, néant.

Blé et maïs, néant : pommes de terre, 30 fr. les 50 kilos.  
Moutons gras, 1,80 ; agneaux, 1,90 le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 195 à 300 francs pièce, suivant grosseur et qualité.

### NOTRE FEUILLETON

Nous commençons aujourd'hui en 4<sup>e</sup> page la publication de notre nouveau et intéressant feuilleton.

### Le Rosaire

par Florence L. Barclay  
traduit par E. de Saint-Ségond

### Chronique des Théâtres

#### Concert

Nous croyons devoir rappeler que c'est ce soir samedi qu'aura lieu, au Théâtre Municipal, le brillant concert dont nous avons publié le programme, donné par Mlle Madeleine Millochau et M. Jean Nouyrif avec le concours de Mlle Germaine Palame.

#### MANON

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la location est ouverte depuis jeudi matin, pour l'unique représentation de Manon, que l'Association des grands Galas lyriques donne le mercredi 7 mai 1924 au bénéfice de l'Aviron Cadurcien.

A magnifique représentation, belle chambrée, et nombreux sont ceux qui se sont présentés sans retard « Aux Magasins du Printemps-Cahors », (qui ont bien voulu se charger de la location), pour retenir leurs places.

Nous croyons devoir inviter les amateurs de beaux spectacles, de bonne musique, et, ils sont nombreux à Cahors, de se presser, s'ils veulent assister à cette grande manifestation artistique.

Dans toutes les catégories de places, il en est encore de bonnes à prendre, mais hâtez-vous, car il serait regrettable que vous n'occupiez la place qui vous convient, par suite d'hésitation.

Rappelons en terminant, que la location est ouverte toute la journée aux « Magasins du Printemps-Cahors », et au Palais des Fêtes à toutes les séances de Cinéma.

### ROYAL-CINÉMA

SAMEDI 3, DIMANCHE 4 (mat., soirée)  
*Le puissant drame de Victorien SARDOU*

### L'Espionne

Peut-on imaginer une situation plus dramatique que celle de ce film.

Jugez-en vous-même :  
Le héros est un officier, c'est-à-dire tout honneur et tout patriotisme ; il est amoureux au point de pousser une jeune fille ruinée, et le jour même de son mariage, quelques heures après la cérémonie, il soupçonne sa femme d'être une Espionne... Tout semble accusé celle qu'il chérit... Est-il effondrement de bonheur plus lamentable ?

La coupable (Mlle Claude Mérelle) cependant, comblée de flatteurs hommages, promène sa perfide beauté au milieu des fêtes mondaines... jusqu'à l'heure de la justice.

... Des palais princiers... des coins de nature splendide, des intérieurs où le bon goût fait appel à toutes les ressources du luxe moderne, encadrent les péripéties de cette intrigue captivante dans de ravissants décors...  
Magistralement interprété par :  
Mmes CLAUDE MERELLE, Madys, Jalabert ; MM. Camille Bert, Paul Amiot et Daniel Mendaille.

### Le Pont des Soupis (Fin) :

#### L'Expiação

Comique, 2 parties : « T'en connais des trucs »

#### Actualités

#### ORCHESTRE

La semaine prochaine : un merveilleux reliquaire d'Art : DON JUAN et FAUST.

### PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 3 — DIMANCHE 4

Une œuvre française, un film d'art

### Mon Oncle Benjamin

d'après l'œuvre de Claude Tillier  
INTERPRÉTÉ  
par MATHOT et MAD ERICKSON

Mathot a fait dans le rôle de l'« Oncle Benjamin » une création remarquable.

L'« Oncle Benjamin » est un oncle adoré de ses neveux, mais une tête folle qui ne rêve que jeux et niches et que l'on voudrait marier.....

On n'entre pas, comique.  
Pathé-revue, actualités.  
MANDRIN, 8<sup>e</sup> époque et épilogue : Justice.

PROCHAINEMENT : LA BATAILLE, de Claude Farrère ; Les Jeux Olympiques à Chamoniex et VIDOCQ.

### ORCHESTRE

### CHRONIQUE SPORTIVE

#### Foot-ball Rugby

Clôture de la saison de Rugby  
Dimanche 4 mai à 14 h. 30, Stade Lucien Després.

Narbonne S. C. I contre Aviron Cadurcien I  
Nous nous excusons d'annoncer ce grand match aussi tardivement.

Il n'y a pas de notre faute et il a fallu une correspondance assez suivie et assez longue pour mettre en point certains détails que Narbonne S. C. paraissait ignorer.

Cette rencontre doit avoir les faveurs du public qui ne manquera pas de venir très nombreux au Stade applaudir les 30 athlètes qui disputeront le dernier match de la saison.

Prix des places ordinaire.

Les équipiers de Rugby, convoqués ou non pour le match du 4 mai sont priés d'apporter le maillot blanc et bleu, qu'ils ont reçu de la Société au début ou au cours de la saison.

Le garde les récupérera dimanche après le match contre Narbonne.

#### Vel-auto-lotois

#### CIRCUIT GRIFFON

Le Comité d'organisation après avoir parcouru à nouveau le circuit a décidé d'établir l'itinéraire suivant : Cahors, Pradines, Douelle, Luezeh, Albas, Sauzel (contrôle volant avec primes), St-Daunès,

Montcuq (contrôle avec signature et primes), Lascabanes, Labastide-Morhac, Cahors : 75 km.

Neutralisation : 15 minutes.  
Cahors, Mercuès, Espère, Calamane, Boissières, St-Denis, Uzech, Poyrilles, Concorès, Salviac (contrôle avec signature et primes), Cazals, Frayssinet-Céjat, Loupjac, Pay-l'Évêque (contrôle volant avec primes), Prayssac (contrôle avec signature et primes), Castelstranc, Labastide-du-Vert, Rostassac, St-Médard, Calabrac (contrôle volant), Espère, Mercuès, Cahors : 110 km.

Un tableau de primes de route sera affiché au contrôle de départ.

Afin de satisfaire au désir exprimé par plusieurs coureurs départementaux de faire tout le parcours, le Comité d'organisation a décidé de les y autoriser.

La distribution des dossards aura lieu devant le magasin de M. Jouffreau, mécanicien à Cahors, à 10 h. précises.

Le départ sera donné à 10 h. m. de l'écolier du pont Valentré, route directe de Luezeh, Départementaux, à 10 h. 30 précises ; Nationaux, à 10 h. 45 précises.

Le contrôle d'arrivée du 1<sup>er</sup> parcours aura lieu au siège social du V. A. L., Café du Midi. Heure d'arrivée probable, 13 h. Neutralisation, 15 minutes. Départ d'après l'heure d'arrivée au siège social. L'arrivée finale de la course sera jugée devant la place Thiers, vers 18 h.

Les formalités de signature auront lieu au siège social du V. A. L. de suite après l'arrivée.

La population cadurcienne qui n'ignore pas le succès remporté par la jeune société sportive le V. A. L., aura à cœur de venir une fois de plus applaud

# Arrondissement de Cahors

## Cahors

**Manifestation sportive.** — Comme nous l'avions annoncé, les épreuves d'entraînement réservées aux sociétés caennaises de la jeune société sportive caennaise, l'U. S. C., ont eu un plein succès, dimanche dernier.

Les jeunes athlètes promettent, et nul doute que dans les matches à venir ils ne se montrent non des éléments, mais des maîtres.

Voici le résultat des diverses courses :

**Saut en longueur avec élan :** 1er, Gracies, 5 mètres 40; 2e, Bories; 3e, Rosières.

**Saut en hauteur avec élan :** 1er, Gracies, 1 mètre 48; 2e, Bories.

**Saut sans élan en longueur :** 1er, Rosières, 2 mètres 40; 2e, Gracies; 3e, Bories.

**Saut sans élan en hauteur :** 1er, Gracies, 1 mètre 20; 2e, Rosières; 3e, Bories.

**Course à pied (100 mètres) :** 1er, Soulié Pierre; 2e, Gracies; 3e, Bories.

**800 mètres :** 1er, Baldy Henri; 2e, Chabert; 3e, Guihou.

**Lancement du poids :** 1er, Bories et Gracies; 2e, Guihou; 4e, Chabert.

**La course cycliste obtint aussi un beau succès.** Les 8 kilomètres 500 de parcours furent couverts en 17 minutes par Bories suivi d'une roue par Rosières; 3e, Soulié Camille; 4e, Chabert; 5e, Mourgues, le jeune pupille de la société, et son espoir futur.

## Cazals

**Nouveau Docteur.** — Nous sommes heureux d'annoncer l'installation définitive à Cazals, de M. le Docteur Mège.

La population de Cazals et de la région, privée de médecin depuis déjà longtemps, apprendra cette nouvelle avec grand plaisir.

Nous adressons à M. le docteur Mège, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

**Course cycliste.** — Dimanche 4 mai, vers 16 h. 30, aura lieu le passage de la course cycliste : Cahors, Gourdon, Cazals, Cahors. Les coureurs viendront de Salviac et se dirigeront sur Frayssinet.

Afin d'éviter tout accident, il est recommandé de ne pas laisser stationner de véhicule dans la traversée de la localité.

## Caillac

**Football-association.** — Ainsi que nous l'avions annoncé, dimanche 27 courant, l'Union sportive Caillacoise s'est rencontrée avec l'U. S. B. Ce match, qui est le dernier de la saison, a été des plus intéressants. L'équipe Caillacoise très réputée, a été cependant battue par 3 à 1, malgré que notre équipe fut victorieuse à Caillac le 13 courant.

Cet échec serait dû à une panne d'auto qui a obligé les jeunes équipiers caillacois à se rendre de Saint-Martin-de-Vers à Labastide-Murat à pied. En résumé, belle journée sportive qui s'est déroulée dans le parc du château auquel s'est beaucoup intéressé le public Bastidoux.

## Fuy-l'Évêque

**Secours mutuels.** — Dimanche, à eu lieu la réunion trimestrielle, sous la présidence de M. Delbreil, président. Ont été admis au titre de membres participants : MM. Boisse Louis, Schmitter et Faillé Maurice. Le Président fait connaître qu'il serait urgent d'augmenter la cotisation, qui est actuellement de 1 franc par mois, produisant 12 francs par membre. Pendant la dernière exercice, les dépenses de tout ordre se sont élevées à une moyenne de 15 francs par membre ; il fait remarquer qu'il est urgent de porter remède à la situation ; il prie les membres de la Société d'étudier la question, qui devra être solutionnée à la prochaine réunion.

Il propose aussi de faire bénéficier les membres retraités qui voudraient continuer à verser la cotisation mensuelle, des frais médicaux et pharmaceutiques, mais sans indemnité journalière, et la séance est levée.

# Arrondissement de Figeac

## Figeac

M. DELMAS, député, propriétaire à Saint-Sulpice (Lot), a l'honneur d'informer ses amis qu'il se tiendra à leur disposition non seulement tous les jours de la foire du 15, mais encore les derniers samedis du mois (nouvelle foire), rue Roquardot, à Figeac (Lot).

**Etat-Civil du 24 avril au 3 mai inclus 1924.** — Naissances : De Teule Marie-Georges, né le 24 avril au lieu dit de Montagnac, commune de Figeac ; Delbos André-Maurice, né le 24 avril, au lieu dit de St-Georges, commune de Figeac.

**Décès.** — Ritou Nathalie-Pauline, âgée de 65 ans, cultivatrice, décédée à l'hospice, rue d'Anjou ; Carbonel Paul-Marie, avocat, décédé Allée Victor-Hugo, âgé de 64 ans.

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Carbonel, avocat, décédé à l'âge de 64 ans.

M. Carbonel disparaît après une carrière d'avocat bien remplie au cours de laquelle il avait su s'attirer la confiance de ses clients et la sympathie de ses collègues.

Travaillier consciencieux et dévoué, il a toujours accompli sa tâche avec un entier dévouement, il était et il n'avait que des amis.

Nous adressons à Mme Carbonel et à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

On nous annonce également, le décès de notre ami Georges Cels, dé-

cedé à l'âge de 42 ans, à Paris où il tenait un restaurant à Vincennes où la mort est venue le frapper. Ses obsèques auront lieu lundi prochain, à 10 heures.

Nous adressons à la famille Cels éplorée, l'expression de nos plus vives condoléances.

**Pharmacie de service.** — Dimanche, 4 mai, la pharmacie Bariat, rue Gambetta assurera le service pendant toute la journée.

Le lundi de la fête du 4 mai, c'est la pharmacie Loupiac, place Champollion, qui assurera le service pendant toute la journée.

**Fêtes de Mai.** — Le Comité des fêtes de mai organise pour le lundi matin, 5 mai un concours de pêche à la ligne de fond sans appâts.

Ouverture du concours à 8 heures, fermeture à 9 heures.

Des emplacements numérotés seront tirés au sort sur la rive gauche du Céle, côté de la place de la Raison entre la chaussée et le pont Gambetta.

Quatre prix seront attribués : 1° pour la plus grande quantité et quatre autres pour les plus gros poissons.

Ces prix seront de 20 15 10 et 5 fr.

Nota : Il est rappelé que le concours de tir aura lieu dans le jardin du Central-Garage, quai Legendre, du dimanche 4 mai à 8 heures du matin et le lundi soir à 18 heures.

Ce concours sera fait par addition de points et pour les ex-æquo en groupement. Distance 10 mètres, carabine 6 mm. Prix du carton 1 fr et 0 fr. 50 pour le classement.

## Fons

**Préparatifs de fête.** — A l'occasion de notre fête locale qui échoit à la Pentecôte, nous croyons savoir qu'un comité composé exclusivement de jeunes gens de la classe 1924, s'occupe activement de divers préparatifs et de l'élaboration d'un programme qui, comme les années précédentes, sera des plus attrayants.

Nous ferons connaître ce programme dès qu'il nous aura été communiqué.

**Monument aux morts de la guerre.** — Notre monument est pour ainsi dire terminé.

Il ne reste plus qu'à procéder à la pose de la grille et de la plaque sur laquelle figureront les noms des héros de notre commune tombés au champ d'honneur.

L'inauguration aura lieu, paraît-il, incessamment.

# Arrondissement de Gourdon

## Gourdon

**Pharmacie ouverte.** — C'est la pharmacie Meulet qui sera ouverte après-demain lundi, 5 courant.

**Excursion de « La jeunesse lyrique. »** — Jeudi dernier, les membres de la société « La jeunesse lyrique » ont fait une charmante sortie en automobiles accompagnées de Mmes Davidou, présidente, Dubreil et Gaston Valadié, vice-présidents.

Ils ont visité deux cités très pittoresques de la Dordogne : Domme et Baynat où un excellent goûter leur a été servi.

La caravane est rentrée le soir enchantée de cette intéressante excursion extrêmement captivante en cette belle saison si séduisante et si exquise.

**Journée du 1er mai.** — Comme tous les ans, la journée du 1er mai est passée inaperçue dans notre ville. On n'a remarqué aucune modification à la vie habituelle. On a simplement constaté que le joli mois de mai débutait par une journée pluvieuse et désagréable pour les promeneurs.

Par contre, nos braves cultivateurs étaient enchantés de cet arrosage qui favorise toutes les cultures et toutes les récoltes.

L'année s'annonce bien. Espérons que l'abondance des récoltes contribuera à faire baisser la vie chère, si dure aux familles nombreuses.

**En villégiature.** — Pendant ces fêtes de Pâques nous avons eu la bonne fortune de recevoir la visite de deux de nos distingués compatriotes MM. le docteur Cabanès, dont l'érudition comme écrivain, est universellement appréciée et du sympathique docteur Ganiayre (180, rue Lafayette, à Paris), neveu de M. le sénateur Fontanille et Président de la société quercynoise : « Lou Gorrit del Quercy », qui est reparti jeudi dernier.

## Ginouillac

**Probité.** — M. Basile Tocaben, ayant trouvé, sur le territoire de la commune de Montfaucon, un portefeuille contenant une somme importante, le remit à notre dévoué facteur, M. Calmont qui fut heureux d'en trouver le propriétaire Georges Escapoulade, soldat en permission à Senlignes-Montfaucon. Nos félicitations.

## Dégagnac

**Nécrologie.** — Jeudi, ont eu lieu à Dégagnac les obsèques de Mme Bos, Nathalie, bien connue dans toute la région pour sa grande et rare probité commerciale, décédée à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

C'est au milieu d'une foule de parents et d'amis que les restes de la regrettée Mme Bos, ont été inhumés dans notre nécropole.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à notre ami, M. Bos, si cruellement épruvé, à Mlle Bos Marguerite, aux familles Florenty et Graulière, nos bien sincères condoléances.

## Soulomès

**Marriage.** — Mardi 30 avril, a eu lieu à Soulomès, le mariage de Jean

Vertut, propriétaire, demeurant à Layssadie, commune de Sénéillac, avec Mlle Augustine Escapoulade, demeurant à Combe-Cave, commune de Soulomès.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

## Souillac

**Etat-civil d'avril.** — Naissances : Jean-Baptiste Jardou, place du Puits ; Louis Laval, aux Aubugués ; Roland Bioulac, au Pont ; Georgette Rode, de Bourzollès.

**Marriage :** René Bizac et Renée Roque.

**Décès :** Céline Mailhos, veuve Vitrac, 77 ans, route Nationale ; André Lacoste, 1 ans, route Nationale ; Jules Joly, 58 ans, place des Promenades.

## Vayrac

**Notre foire de Mai.** — La foire du 1er mai a été contrariée par la pluie. Néanmoins, il y a eu beaucoup de monde et toutes les places étaient bien approvisionnées. Les marchands forains, très nombreux, n'ont pu faire de grosses recettes étant donné le mauvais temps. Le marché aux légumes était comblé, mais tout a été rapidement enlevé.

**Etat-civil.** — Marriage : René Traverser, cimentier à Vayrac, et Marie Poignet, sans profession, à Vayrac.

# CARBURE DE CALCIUM

du Comptoir Français de Carburé de Calcium

Marque "TRICOLEUR"

L. TAILLADE, à Gourdon

# Renseignements

## La nouvelle loi des pensions et les mutilés

L'article 79 de la loi du 15 avril 1924 accorde aux anciens combattants les avantages suivants :

1. Mise à la retraite anticipée grâce à une déduction d'un nombre d'années égal à la moitié des années de services accomplis pendant la campagne ;
2. Obtention d'une pension exceptionnelle si les infirmités contractées dans la zone des armées viennent à s'aggraver et à les mettre dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions.

Le droit à la révision ou à la constitution des pensions est ouvert :

- a) Aux titulaires de pensions déjà liquidées ou à leurs ayants-droit ;
- b) Aux ayants-droit des fonctionnaires décédés avant la promulgation de la loi.

Les fonctionnaires déchargés de toute obligation militaire qui ont contracté un engagement pour la durée de la guerre dans une arme combattante auront la faculté de prolonger leur service au-delà de l'époque où s'ouvre leur droit à pension d'un temps égal à celui de leur mobilisation, sans avis contraire du conseil d'enquête.

Les pensionnés civils et militaires pourront compter dans la liquidation de leur pension les annuités supplémentaires acquises au titre de bénéfice de campagne pendant la guerre de 1914-1919 sans que le taux puisse dépasser, en sus du minimum, la valeur de quinze annuités supplémentaires et sans que le chiffre total de la pension puisse être supérieur à 18.000 fr.

## Les artisans et le double décime

La Confédération générale de l'artisanat français porte à la connaissance des petits artisans bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 30 juin 1923, qu'en vertu de la nouvelle loi sur le double-décime, l'abattement à la base est porté à 3.000 francs par enfant de moins de 18 ans et à 2.000 francs par personne à charge. Par contre, pour la partie des salaires passibles de l'impôt, le taux de l'imposition est augmenté de deux dixièmes et de ce fait porté de 6 0/0 à 7 20 0/0.

Ces dispositions sont applicables aux bénéfices réalisés en 1923. Une circulaire administrative doit prochainement préciser à nouveau aux contrôleurs les conditions d'application de l'article 10 de la loi du 30 juin 1923 et indiquer les métiers d'artisans reconnus comme devant en bénéficier.

# J. Alayrac

Correspondant des magasins « Au Bon Marché » de Paris (Maison A. Boucicaud)

Se tient à la disposition des Clients pour tous les renseignements, demandes de catalogues ou d'échantillons, commandes, etc.

**MARDI - JEUDI - SAMEDI** de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.  
10, rue Brive, CAHORS

# E. COMBROUSE Fils

AFFAIRES EXCEPTIONNELLES

**CHAMBRE LOUIS XVI** à colonnes, en noyer, bois massif, avec grande Armoire 2 portes, 125 de corps, glaces biseautées ; **Lit de milieu**, panneaux gravés ; **Table de nuit**, dessus marbre. 745 fr.

Les 3 pièces : **745 fr.**  
**CHAMBRE MODERNE**, noyer massif, fabrication soignée : **Armoire à glaces**, 2 portes entièrement démontables ; **Lit de milieu** avec sommier 1<sup>er</sup> qualité ; **Table de nuit** dessus marbre, inférieur lavable. Les 3 pièces : 1.665 fr.

**Lit fer centré** en 125 gros filets de 32 avec bon sommier métallique : 170 fr. Malgré la hausse, baisse sur tous les articles

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

## LA RÉVOLUTION CUBAINE

**L'ampleur du mouvement.** — Une dépêche de Kingstown, à la Jamaïque, annonce que la révolution de Cuba prend de sérieuses proportions. On croit que le général Velez a provoqué le soulèvement.

Il dirigerait en personne les rebelles. La légation de Cuba à Paris assure, par contre, que la révolte est presque étouffée.

Une dépêche de Washington apprend qu'une grande quantité de femmes cubaines appuient le mouvement. Le président Coolidge a ordonné l'envoi de dix avions pour collaborer à la répression.

## AU HONDURAS

**L'ordre serait rétabli.** — De New-York : Le commissaire américain de la République de Saint-Domingue a fait savoir que le général Vicente Tosta, président provisoire du Honduras a prêté serment le 30 avril.

Il ajoute que l'ordre règne maintenant au Honduras.

## EN ARGENTINE

**Difficultés ouvrières.** — Une dépêche de Buenos-Ayres annonce que, à la suite du refus des employés d'accepter les réductions de salaires, prévues par la nouvelle loi des pensions, 70 firmes importantes ont fermé leurs portes.

Les syndicats des travailleurs menacent de décréter la grève générale.

## Les Soviets et l'Italie

Le gouvernement des Soviets a décidé de créer trois Consuls généraux à Trieste, Gênes et Naples.

## AUX ETATS-UNIS

**Les lois sur l'immigration.** — Une dépêche de Washington apprend de bonne source que le président Coolidge est favorable à l'exclusion des Japonais.

Toutefois, il espère que la loi sur l'immigration n'offensera pas le Japon.

**Le budget de la marine.** — Le Sénat américain a voté le projet de 277 millions de dollars pour la marine.

## EN ALLEMAGNE

**Un appel du chancelier aux modérés.** — De Berlin : Dans une interview accordée au journal la Germania organe des catholiques, le chancelier Marx lance un dernier appel au peuple allemand pour l'exhorter à voter pour les partis modérés contre les extrémistes.

## AVIS

De nombreuses personnes nous remercient journellement de l'excellente recette que nous avons publiée, recette qui consiste à faire soi-même, pour 3 fr., un litre d'excellent vin fortifiant, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table.  
Pharmacie Orliac à Cahors.

**En achetant directement chez le fabricant...** il est évident que vous profiterez de nombreux avantages... Pour cela faire, adressez-vous à la CORDONNERIE GÉNÉRALE, Rue du Maréchal-Foch, N° 10.

**BONNE CUISINIÈRE** Demande travail de cuisine TOUS LES APRÈS-MIDI BONNES RÉFÉRENCES S'adresser au Bureau du Journal

**Voitures d'Enfants** L. MIQUEL, Sellerie 10, rue Clemenceau Bel assortiment de Voitures d'Enfants de qualité supérieure dans tous les prix RÉPARATIONS ET ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

**REPRÉSENTANTS** Pour Cafés Torréfiés demandés Ecrire : TORRÉFACTION 22, Rue Roussel-Doria, MARSEILLE

# Eczémas ::: Dartres

Ulcères variqueux, Démangeaisons Croûtes laiteuses, Maladies de la Peau et AFFECTIONS du SANG Soulagement immédiat et guérison par le

DEPURATIF LATAPIE Ph<sup>ie</sup> RAYNAL, Cordes (TARN) Envoi 1<sup>er</sup> Strop Pomme contre mandat 15<sup>fr</sup> 7<sup>50</sup> pp<sup>tes</sup> Dépôt : Pharmacie ARTIGUE, CAHORS

Pour ACHETER ou Toute Confiance CIERGES pour 1<sup>re</sup> Communion, Cierges pour Sépultures et Dévotions.

CIERGES Liturgiques et Cire. Bougies en Cire pour Souches. BOUGIES en Siléfines apurées.

Articles d'ILLUMINATION divers pour fêtes publiques. Bannières Jeanne d'Arc.

S'ADRESSER A LA Fabrique P. FÉNELON Ancienne Maison SÉQUELA, fondée en 1749 et Maison MAZELIE réunies

3, Rue Nationale, 3 (En face la Halle) + CAHORS + Fournisseur des principaux Etablissements religieux Reprise ou refonte de débris de Cierges

LA MAISON CLÉMENT-GRANDCOUR 18, boulevard Gambetta, à CAHORS Seule représentante de la TEINTURERIE UNIVERSELLE DE TOULOUSE

Se charge de tous travaux de Teinture, Nettoyage & Apprêts POUR le Vestiaire et l'Ameublement Remise à neuf des Coils et Manchettes

Distillerie J. DELFORT et C<sup>o</sup>, CAHORS Fabricate de Sirops et liqueurs de choix Orangeade, Citronnade

Cofessionnaires de l'Anis G. Berger Apéritif de grande Marque LA FRANCISCAINE Grande liqueur digestive

ON DEMANDE UNE BONNE Pour Café-Restaurant SACHANT FAIRE LA CUISINE BONNS APPOINTEMENTS Ne s'occupant pas des chambres S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE A CAHORS UN GRAND JARDIN en bordure d'une grande artère (sept lots) S'adresser : M. CARLIN, 22, rue Victor-Hugo

ENGRAIS RHIZOME pour tabac Seul Dépôt pour la Région Maison BERTY Rue CLÉMENT-MAROT — CAHORS

ETUDE DE M<sup>r</sup> BOUYSSOU Jean-Léon NOTAIRE A CAHORS

A VENDRE Maison de Maître, 10 pièces et dépendances, grange, hangar, écurie, garage avec fosse, cours, jardins, et Un hectare vigne et terre labourable ; le tout situé dans village à vingt cinq kilomètres de Cahors, traversé par deux lignes d'autobus. Pour tous renseignements s'adresser à Maître BOUYSSOU, notaire à CAHORS.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

# AVIS DE DÉCÈS

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la levée du corps de

Madame veuve MÉRITET qui aura lieu, dimanche 4 mai, à 7 heures du matin.

De la part de Madame et Monsieur VARENNES, contre-maître adjoint au dépôt P. O. ; Mademoiselle Paule VARENNES, sa petite-fille. Le corps sera dirigé sur Montluçon où aura lieu l'inhumation. Réunion, avenue de la Gare, n° 11.

# Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

Actuellement à l'Hôtel des Ventes et d'occasion, grand choix d'armoires à glace, une porte, tables de salle à manger et tables de nuit, un beau salon Louis XV, sept pièces, choix de glaces, buffets de cuisine, chaise prie-Dieu, tables à jeu, lit fer avec sommier métallique, commodes dessus marbre, armoires lingères, secrétaires, etc....

On achète et on prend en dépôt pour la vente. On peut visiter tous les jours. R. C. Cahors, n° 2258.

# ETUDE DE M<sup>r</sup> JEAN MÉRIC

AVOUÉ A CAHORS 5, rue Georges Clemenceau, 5

# EXTRAIT

d'un JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu entre Monsieur DANTONY, Raymond, cultivateur, domicilié à Brunet, commune de Marmillac, et la dame Zélie CALMEILLES, demeurant à Lapailolle, commune de Marmillac, par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-cinq janvier mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié ;

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les dits époux DANTONY-CALMEILLES au profit du mari et aux torts et griefs de la femme. Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Signé : MERIC.

# TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE du sieur Bertrand BAJON, Appareillage Electrique à Cahors 40, Boulevard Gambetta et 5, Rue de la Chantrerie.

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances. DEUXIEME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite faillite, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu : Le dix-neuf mai prochain, jour de lundi, à quatre heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier légal, indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur ROUSSEAU, syndic définitif de la dite faillite, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce. Le Greffier, E. MANEYROL.

**Allez voir et Essayez**  
LA  
**NOUVELLE Ford FRANÇAISE**  
de TOURISME  
CONSOMMATION  
Moins de 10 litres  
aux 100 kilomètres



chez  
**ALIBERT & MURAT, GARAGE DU NORD**  
AGENT EXCLUSIF  
4, rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPH. 81  
Reg. Com., Cahors, N° 369.

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais PAR E. DE SAINT-SEGOND

PRESENTATION DE LA DUCHESSE

La paix sereine d'un bel après-midi anglais planait sur les jardins et le parc d'Overdene...

La vieille bâtisse, solide, massive, sans ornements, abritait une vaste demeure remplie de tous les confort...

Une terrasse s'étendait devant toute la longueur de la maison et se terminait d'un côté par une serre...

Les oiseaux se taiseaient, aucun gazouillement ne se mêlait au bruissement des feuilles...

Enfin le bruit d'une porte qui s'ouvre se fit entendre, et sur la terrasse parut une singulière silhouette de vieille dame...

La duchesse de Meldrum se disposait à aller cueillir ses roses : elle était coiffée d'un antique chapeau de paille...

Un mauvais plaisant avait dit d'elle un jour : « Si vous rencontriez Sa Grâce de Meldrum revenant de jardiner ou de nourrir sa volaille...

— Sa Grâce regarda autour d'elle et commença à se rendre compte des possibilités d'agrément que lui offrait Overdene.

Mais au bout d'un certain temps, sa nature hospitalière, le malin plaisir qu'elle trouvait aux faiblesses d'autrui...

Une « série select » était en cours ce bel après-midi de juin, alors que la duchesse, après une longue sieste...

Le langage du feu duc était épicé et ses manières d'une autre époque et quand on l'eut déposé dans le caveau de ses ancêtres...

« bon premier ». Il représentait l'unique concession faite par la duchesse à un sentiment morbide.

Après la disparition du feu duc, elle avait trouvé extrêmement déprimant d'être invariablement l'objet d'une suave déférence de la part des amis et serviteurs qui l'entouraient.

La duchesse se rendit sur l'heure à Londres, fit visite au marchand, entendit le perroquet, l'acheta incontinent et le transporta à Overdene.

Le premier soir il resta à boudoir sur son beau perchoir, refusant de dire un seul de ses cinq cents mots...

De tous les favoris, Tommy était

l'éclatant plumage du perroquet l'amusait, et elle remonta dans ses appartements ne regrettant pas son achat.

Le matin suivant, il devint évident à tout le personnel qu'une bonne nuit de repos avait rendu à Tommy l'usage de la parole.

Le matin suivant, il devint évident à tout le personnel qu'une bonne nuit de repos avait rendu à Tommy l'usage de la parole.

Le matin suivant, il devint évident à tout le personnel qu'une bonne nuit de repos avait rendu à Tommy l'usage de la parole.

JANE CHAMPION

La seule parente qui fût supposée vivre avec la duchesse était sa nièce et ancienne pupille, l'honorable Jane Champion...

(A suivre)

Etude de M° Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 5, rue Georges-Clemenceau, successeur de M° CHATONET et LACOSSE

VENTE SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

D'un MOULIN et de ses dépendances appelé :

MOULIN DE ST-GEORGES

Situé dans la Ville de CAHORS

sur la rive gauche de la rivière le Lot

au lieu dit Faubourg St-Georges

comprenant le MOULIN, GRANGE avec ECURIE et JARDIN POTAGER

L'adjudication aura lieu le VENDREDI TRENTE MAI MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors au Palais de Justice de la dite Ville et pardevant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis

On fait savoir à qui il appartient qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Cahors...

vente sur licitation du Moulin de St-Georges et de ses dépendances ; Et qu'à la requête, poursuites et diligences de M. FAURIE, Jean-Louis, meunier, demeurant à Cahors...

TRENTE MAI MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à DEUX HEURES de l'après-midi, en l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors...

ne, sous le numéro 1 p., section K, pour un revenu de onze cent quarante francs.

St-Georges, figurant à la matrice cadastrale de la commune de Cahors, sous les numéros 1, section K, d'une contenance de vingt ares quatre-vingts centiares...

LOTISSEMENT ET Mise à Prix 40.000 Fr.

Baisse de mise à prix Paiement des frais Tous les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication ainsi que le droit proportionnel seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix d'adjudication...